

Le TRAIT D'UNION

Journal d'intérêt public - Infos locales et extralocales - L'antidote indispensable à la Gazette de Ris... - N°1 - 1 juin 2014

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

Les habitants du 2 rue Henri Sellier ont reçu, le 5 mai dernier, une lettre de Stéphane Raffalli après les deux incendies des 31 mars et 2 mai dernier. Enfin ! Le maire les informe qu'il a donné à Essonne Habitat l'injonction de mettre en place :

- un dispositif de veille et de surveillance
 - une cellule d'écoute psychologique
- Mais aussi de faire intervenir un organisme de contrôle agréé et indépendant pour :
- identifier les causes des incendies
 - vérifier toutes les installations électriques de l'immeuble
 - identifier les travaux à faire... et les faire.

Bien. Très bien même. Quand, l'an dernier, nous avons dénoncé les risques, la secrétaire du PS nous avait traités de « malades ». Preuve est faite que nous avons pourtant raison d'être des « lanceurs d'alerte ». Mais si, comme beaucoup, le maire craint maintenant que les incendies n'aient été la conséquence de malfaçons dans l'exécution des travaux de rénovation, pourquoi n'exige-t-il que l'examen du seul bâtiment où des incendies spectaculaires se sont déclarés ? Est-il donc assuré qu'il n'y a aucun risque ailleurs ? Si un organisme agréé et indépendant se penche sur le 2 rue Henri Sellier, ne devrait-il pas, aussi se pencher sur tous les immeubles où les travaux ont été effectués dans les mêmes conditions : sous-traitants peu compétents, non francophones, sur exploités et payés à la tâche ? Et qui va s'assurer de la compétence et de l'indépendance des éventuels experts ?

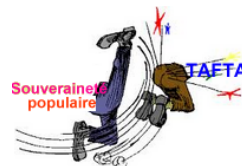
Nous l'avons déjà annoncé, notre journal prépare un dossier détaillé sur ces travaux, leurs financements, leur efficacité, les manquements, les irrégularités, les conséquences bonnes et mauvaises. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. Espérons que ce ne sera pas à l'occasion d'un nouveau grave sinistre.

Nous reviendrons aussi sur les mobilisations des locataires, seules forces capables d'obliger les bailleurs et les élus à faire correctement leur travail.

Brutus

À suivre

À propos du traité de libre échange U.E. - U.S.A.



Comme annoncé dans notre précédent numéro, le 6 mai s'est tenue à Juvisy une conférence sur le sujet à l'initiative d'Attac. Difficile de résumer en quelques lignes deux heures d'exposés et de débats avec une salle pleine. Néanmoins quelques grandes lignes méritent d'être popularisées :

- S'il est difficile de connaître le détail des négociations entre l'U.E et les USA et entre l'U.E et le Canada car elles sont secrètes, quelques fuites permettent de connaître l'esprit général de celles-ci : faire aboutir ce que ni l'OMC, ni l'AMI, ni l'AGCS n'ont pu mettre en place, à savoir **la possibilité pour les grandes entreprises de remettre en cause**, au non du libre échange, **toutes les mesures publiques qui leur déplaisent**, cela via des procédure d'arbitrage dont l'affaire Tapi illustre l'opacité. **Sans possibilité d'appel et jugé par des avocats d'affaires** soumis à toutes les pressions.
- L'harmonisation des normes se ferait « par le bas », **en adoptant les normes les moins contraignantes** : bonjour le porc et le veau aux hormones, bonjour les OGM, bonjour le poulet lavé à la Javel...

On doit regarder ce qui se passe déjà là où les procédures d'arbitrage sont utilisées. Ainsi, la firme Phillip Morris tente de faire condamner l'Australie et l'Uruguay à cause des mesures prises dans ces pays pour réduire le tabagisme ; ainsi la firme « Lone Pine Resources » réclame 200 millions de dollars au Québec pour un moratoire sur le gaz de schiste (jusqu'à ce que l'innocuité pour le Saint Laurent soit établie) ; ainsi la firme suédoise Vattenfall réclame 3,5 milliards d'euros à l'Allemagne pour sa décision de sortie du nucléaire... L'organisme de l'ONU chargé du commerce (la CNUCED) recense, pour 2012, 58 cas de ce genre, **plus de la moitié aboutissant à la condamnation des Etats ou collectivités locales**. (à lire - en anglais - en suivant le lien suivant : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdiaepcb2013d3_en.pdf)

Ce projet de traité, qui sonnerait le glas d'une part importante de la souveraineté populaire, doit néanmoins être soumis au vote du parlement Européen et **la mobilisation se développe** de chaque côté de l'Atlantique. **Il est possible, une fois de plus, de faire échec à la volonté ultra libre échangiste**. Nous y reviendrons.

Pour en savoir plus :

<http://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique>



Par 27 voix sur 50, la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne (regroupant Grigny et Viry-Châtillon) est aujourd'hui présidée par la droite. Mais ceci grâce aux voix des deux élus obtenus par la liste formée à Grigny (contre la liste Pcf/Ps) avec le soutien du député PS Malek Boutih. Et grâce au soutien de la voix du secrétaire de la section PS de Viry-Châtillon. Ce dernier a fait plus fort encore puisque s'il siège à la Communauté d'Agglomération, c'est après y avoir été élu sur la liste formée pour le second tour, par la fusion des listes Front de Gauche et PS. Élus sous l'étiquette PS, ils ont offert la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne à la droite et obtenu en échange une vice-présidence...

Vous avez dit politique politicienne ?

Dans la réforme des "rythmes scolaires", les enfants ne sont qu'un prétexte.

L'objectif réel, c'est moins d'Éducation Nationale. Autrement dit, c'est la destruction du service public avec une ribambelle de conséquences intéressant la classe capitaliste : recul de l'Égalité, recul du niveau d'instruction, marchandisation de l'éducation scolaire. Les raisons de s'y opposer sont donc beaucoup plus nombreuses que celle, bien réelle, du coût financier pour les communes.

C'est ce qu'exprime la lettre d'une vingtaine de maires Front de Gauche au nouveau ministre de l'éducation nationale, B. Hamon, dont nous reproduisons ici quelques extraits.

DK

Revenez sur la réforme des rythmes éducatifs !

"Monsieur le Ministre,

Vous venez d'être nommé ministre de l'éducation nationale dans un contexte difficile pour la gauche. En répondant aux attentes populaires, en portant une refondation de l'école au service de la réussite de tous, vous pouvez donner un nouveau souffle à la gauche. Dès maintenant, vous pouvez faire un geste fort pour montrer que vous avez entendu la déception et la colère des enseignants, des parents et de l'ensemble des acteurs de l'éducation : revenez sur la réforme des rythmes éducatifs imposée par le précédent gouvernement.

Cette réforme ne permet pas de répondre aux aspirations de nos concitoyens à une éducation ambitieuse pour leurs enfants. Cette réforme n'est tout simplement pas une réforme de gauche.

En tant que maires, nous sommes confrontés aux difficultés et aux contradictions de cette réforme. ../.. nous ne pouvons trouver une manière satisfaisante de l'appliquer. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas nous en imposer l'application à la rentrée 2014. Le chantier de la réflexion sur les temps éducatifs doit être réouvert dans une clarification des spécificités et des fonctions de chaque espace, dans le dialogue et la négociation avec l'ensemble des acteurs concernés.

../.. la réforme des rythmes éducatifs favorise la territorialisation de l'éducation et porte en elle l'accroissement des inégalités entre les communes et donc entre les enfants du pays. Elle installe la confusion entre les missions du service public d'éducation nationale et celles du périscolaire, la concurrence entre les enseignants et les animateurs, au détriment de la qualité de l'éducation apportée à nos enfants.

../.., les loisirs éducatifs sont un domaine spécifique, différent de l'éducation scolaire. Enseignant et animateur sont deux métiers distincts qui ne doivent pas être mis en concurrence.

../..

Depuis des mois, nous échangeons avec la population de nos villes sur cette réforme. Nous en retenons trois choses : le grand attachement de nos populations au caractère national de l'éducation scolaire et à la réussite de leurs enfants, leur « non de gauche » à la déstructuration libérale de l'éducation qu'on veut nous imposer, et la richesse de leurs propositions pour construire enfin l'école de la réussite de tous. Entendez-les !"

Pour lire l'intégralité du texte :

<http://pcfsaintdenis.overblog.com/tag/Didier%20Paillard/>

À nouveau quelques mots sur les élections en Algérie

Dans le numéro précédent, nous avons évoqué l'élection du moribond Bouteflika avec une participation de 51%. En réalité le conseil constitutionnel a réduit ce pourcentage à 50,7%. La presse algérienne a présenté ce « résultat » comme un compromis : dépasser les 50% pour valider l'élection, mais être le plus bas possible pour rester un peu crédible. Le même conseil constitutionnel annonce 10% de bulletins nuls... et 94 recours pour fraudes... tous rejetés pour vice de forme ou dépassement des délais... Sans commentaires...

ÇA SE PASSE COMME ÇA À RIS-ORANGIS !

Indigne Censure

En décembre dernier, la municipalité décide d'organiser une cérémonie sur la place devant l'école maternelle du Centre, Place Mandela*, en hommage à cet homme, qui vient de disparaître et qui fut prisonnier pendant plus de 27 ans pour avoir combattu le régime de discrimination raciale en Afrique du Sud (l'Apartheid). Libéré en 1990 grâce à la mobilisation internationale d'hommes et de femmes, d'organisations syndicales et politiques, épris de justice et de liberté, refusant le racisme d'état, Nelson Mandela devient président de la République Sud-africaine en 1994.

Cérémonie donc, sans trop de publicité, allocution très courte du maire que l'on peut lire sur le site de la ville. Vous y verrez également des **photos officielles, partiales, de cet événement** : pas une seule photo de pancartes brandies face au maire pour lui rappeler ses manquements au respect des droits fondamentaux.

LIBERTE D'EXPRESSION !

Alors que le site internet de la ville ou son journal, « La Gazette », **devrait être un journal d'informations**, les Rissois ne liront que ce que l'équipe politique de propagande du maire aura décidé de leur dire. Ainsi, il m'est apparu **nécessaire de rétablir la vérité**, la réalité en vous livrant quelques photos de l'action de **protestation menée par une vingtaine de personnes venues manifester leur désapprobation** sur les agissements discriminatoires du maire.



Quand plus personne ne conteste les valeurs humaines de Nelson Mandela, il est bien facile de se donner bonne conscience en organisant le minimum en sa mémoire. **Il est moins aisé de suivre son exemple.** Dire une chose et agir à l'inverse, voilà ce dont ces responsables sont coupables. **Rendre hommage à Mandela en 2014 et refuser d'accorder les droits fondamentaux**, tels l'éducation et une domiciliation aux plus fragiles : les enfants des bidonvilles. Ils ne sont pas de Johannesburg. Ils vivent à deux pas de nous.



Une Rissoise Rebelle !

**À Ris-Orangis, des hommes et des femmes de courage, des élus n'ont pas attendu sa mort pour défendre les valeurs que cet homme incarnait. La place Nelson Mandela a été dénommée par délibération du 5 août 1988 "en hommage à cet homme de la liberté qui se bat pour le respect des droits de l'homme et lutte contre le racisme."*

Il était en prison depuis 1962 et condamné à la détention à perpétuité. Il ne sera libéré qu'en 1990 à la suite d'une campagne internationale pour sa libération, notamment impulsée en France par le Parti Communiste et dont la proposition de dénomination de la place faisait partie.

Les élus socialistes au bureau municipal n'étant pas d'accord sur la proposition du maire communiste, Daniel PERRIN, celui-ci a décidé de consulter la population. Les Rissois ont approuvé majoritairement. Alors la délibération a été votée par la majorité du Conseil.

Lors des élections municipales, plusieurs collectifs de Rissois se sont engagés dans la campagne au côté de la liste Nouvelle Union pour Ris-Orangis. Dans ce numéro, nous vous présentons l'un d'entre eux, Femmes Courage.



Partant du constat que les femmes, quelles que soient leurs différences, culturelles, économiques, sociales, sont sur tous les fronts pour obtenir ce à quoi elles ont droit ou protéger des droits chèrement acquis, des Rissoises ont décidé d'unir leurs forces pour venir en aide à leurs concitoyennes. Elles déploient leur énergie pour changer le quotidien des femmes à Ris-Orangis dans les domaines de l'éducation, l'insertion professionnelle, l'accompagnement social, la culture. Elles proposent des actions concrètes passant par une écoute attentive, un accompagnement personnalisé, une aide dans les démarches du quotidien. L'objectif de ce collectif est de servir de tremplin à des femmes rencontrant des difficultés passagères ou durables afin qu'elles puissent prendre leur envol et accéder à un avenir plus serein.

Elles veulent peser dans le paysage politique local en rassemblant un maximum de femmes et d'hommes partageant leurs valeurs.

Pour en savoir plus sur ce collectif, retrouvez-le sur *Facebook* : Ris-Orangis Femmes courage, sur *Twitter* : femmes courage, par *mél* : femmes.courage@gmail.com.

Courrier des lecteurs

Deux lectrices attentives du numéro zéro du Trait d'Union nous ont fait remarquer que le bref compte rendu du conseil d'agglomération faisait apparaître que l'indemnité du président était inférieure à celle des vice-présidents. (1 900€ contre 2 034€). Étonnant non ? Comme aurait dit Desproges !

Francis Chouat est-il tellement désintéressé ? La réalité est sans doute moins glorieuse. Francis Chouat cumule les fonctions de maire, de vice-président du conseil général et de président de la communauté d'agglomération. Un maire d'une commune de 50 000 habitants a droit à une indemnité de 4 182€. Au conseil général, les vice-présidents ont droit à 3 459€.

En totalisant les trois on arrive à $4182+3459+1900 = 9541€$ ce qui est supérieur au plafond des indemnités prévue en cas de cumul des mandats pour les non parlementaires soit 8 772€. À la mairie ou au CG il a donc sans doute dû aussi choisir de toucher une indemnité inférieure à ce que la loi lui permet de percevoir...

Comme les vice-présidents cumulent moins (pensons, par exemple à Serge Merciecca dont c'est le seul mandat indemnisé) les 2 034 € qu'on leur verse n'ont rien de faramineux car la loi autoriserait une indemnité de 2 500 € pour ces vice-présidents.

Pour connaître le détail de toutes les indemnités légales vous pouvez consulter le site suivant :

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9mun%C3%A9ration_des_acteurs_institutionnels_en_France

Mais il ne s'agit que de maximum. Pour savoir ce que touchent nos élus locaux, reportez-vous aux comptes-rendus des diverses collectivités. Ces chiffres sont publics.

Une paëlla et des chansons...

... pour clore une campagne intense et riche en rencontres.

Le samedi 3 mai, dans un jardin accueillant et sous un soleil léger mais bien présent, nous étions une cinquantaine pour déguster la paëlla de Patricio et les desserts des participants. Le chef et ses commis ont travaillé d'arrache-pied dès le petit matin pour nous offrir ce repas très sympathique, ponctué par des chants accompagnés à l'orgue de barbarie.

Profitant de ces retrouvailles après avoir pris quelques semaines de recul sur le résultat des élections, nous avons pu retrouver notre motivation à agir pour le quotidien des Rissois. Car oui, élus ou pas, nous avons décidé de poursuivre notre mouvement, ensemble, pour que chaque Rissois compte.

Un grand merci à tous les participants pour cette journée conviviale qui réchauffe les cœurs en ces temps d'annonces moroses.



Tout un symbole !

Un de nos amis et, bien sûr, fidèle lecteur, a reçu une lettre comminatoire du sieur Ange Balzano, ex-premier adjoint, rétrogradé « conseiller municipal délégué chargé des travaux, de la voirie et de la propreté », lui demandant de couper les branches d'un arbuste dépassant de la haie qui borde sa maison.

Les branches en questions étaient accusées de gêner la vue d'un panneau de circulation.

Comme le montre la photo ci -contre,



prise de telle façon qu'elle illustre ce que voit un automobiliste, il faut avoir une vue bien déficiente pour ne pas pouvoir lire le panneau en question...

L'acharnement du représentant de la municipalité s'explique sans doute par la signification de ce panneau : « Interdiction de tourner à gauche ».

Cela nous a donné l'idée d'un nouveau logo pour le PS. Un logo honnête, parfaite illustration de sa politique actuelle.

La prescription habituelle étant d'un par jour, est-ce qu'on n'est pas déjà en surdosage ?



SPECTACLE

SCOP LE PAVE : NOTRE AMBITION, *Changer le monde !*

*Vous êtes gâtés ! Pour la 2^e étape en Essonne de notre campagne « Coût du Capital », quoi de mieux que cette conférence gesticulée **TRAVAILLER MOINS POUR GAGNER PLUS...** une autre histoire du travail et de la protection sociale.*

Le 5 juin 2014, venez échanger vos convictions et vos colères à travers un outil vivant mélangeant les codes du spectacle et de la conférence, avec Franck LEPAGE et Gaël TANGUY.

(<http://www.scoplepave.org>)

Avec ce spectacle fait avec sincérité et détermination, à contre sens pour un esprit de militant habitué à attaquer « l'idole travail », vous obtiendrez une arme de destruction massive de la pensée dominante, qui se laissera regarder avec plaisir.

Spectacle conférence en deux actes (pause apéro au milieu) suivi d'un buffet, qui donne une force inégalée à notre sujet « la défense du salaire ».

INSCRIPTION NÉCESSAIRE avant le 30 mai 2014 auprès de Brigitte : ud91@cgt.fr ou fax : 01 60 78 55 43 ou tél : 01 60 78 28 41.



Abonnez-vous !

Si ce premier envoi vous a intéressé, si vous voulez lire les numéros suivants : rien de plus simple ! Vous pouvez vous abonner (et vous désabonner quand vous le souhaitez) automatiquement en envoyant un mail à contact@le-trait-d-union.org en précisant seulement « abonnement » ou « désabonnement ».

Vous pouvez aussi nous faire part de vos réactions, nous proposer un article ou un sujet d'article.